



savoir si une plainte a été réellement déposée

Par **line92360**, le **03/08/2012** à **03:11**

L'ex-épouse de mon ami lui a indiqué qu'elle avait été contacté par téléphone par la gendarmerie suite à une plainte qu'aurait déposé la fille aînée (issue du 1er mariage de mon ami qu'il ne voit plus depuis plus de 10 ans) pour faits de violences sexuelles de la part de son père il y a plusieurs années. Les gendarmes l'auraient interrogé par téléphone sur le comportement de mon ami vis à vis de ses enfants pendant leur mariage (second mariage de mon ami). Mais certains de ses propos ne sont pas très clairs. Comment savoir si la plainte est réelle et s'il ne s'agit pas d'une manipulation de son ex-femme qui au demeurant tient fréquemment des propos très désobligeants à ses enfants concernant leur père, quitte parfois à leur mentir.

Merci d'une réponse

Par **janus2fr**, le **03/08/2012** à **09:29**

Bonjour,

Si une plainte a réellement été déposée, votre ami le saura bien vite car il sera l'un des premiers entendus par la gendarmerie ou la police.

Par **line92360**, le **03/08/2012** à **09:37**

Bonjour,

merci pour votre réponse - mais elle lui a dit qu'il ne serait interrogé qu'en dernier et qu'il devait rapidement prendre contact avec un notaire pour faire donation en usufruit de tous ses biens à ses autres enfants (il en a 4 issus du mariage avec cette personne). Il ne comprend rien à ce qui se passe et est très angoissé. Que peut-on faire en attendant une éventuelle convocation ? Merci d'avance

Par **janus2fr**, le **03/08/2012** à **09:41**

[citation]et qu'il devait rapidement prendre contact avec un notaire pour faire donation en usufruit de tous ses biens à ses autres enfants [/citation]

Bin voyons...

Il est plus que probable que tout ceci soit une manœuvre de l'ex-épouse...